



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59617

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les graves disparités salariales entre le secteur privé de santé et le secteur public hospitalier. Il lui précise que cette question, actuellement soulevée par la grève totale des personnels des cliniques d'Indre-et-Loire, touche toutes les catégories - infirmiers diplômés d'Etat, sages-femmes, aides soignantes, et qu'elle est un véritable symptôme d'une situation qui n'a jamais été réellement prise en compte par les pouvoirs publics. Il lui rappelle ainsi que les écarts de salaires entre secteur privé et secteur public sont d'une moyenne de 40 % en fin de carrière, en défaveur du secteur privé, ce qui est totalement injuste, injustifié, démotivant, et ce à diplôme égal, à charge de travail souvent plus forte que le secteur hospitalier public, à responsabilité identique. Il ajoute également que le prix moyen de la journée d'hospitalisation est de 5 000 francs, dans le secteur public et de 568 francs dans le secteur privé, et que le coût d'une appendicite est deux fois moindre dans le secteur privé que dans le secteur public. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent que le secteur privé, avec la qualité du soin, l'adaptation aux demandes des patients, les mesures de sécurité sanitaire qu'il met en oeuvre et défend, participe activement à un allègement des charges pour la collectivité, allègements qui ne sont pas gratifiés par les pouvoirs publics d'un juste et légitime retour des choses. Il lui demande donc que le Gouvernement prenne réellement en compte les revendications des personnels du secteur privé et les dispositions nécessaires pour aider à la restructuration de ce secteur, et qu'il lui précise sa volonté de mettre en oeuvre des dispositions rapides pour aligner toutes les catégories des personnels du secteur privé de santé sur les salaires du secteur hospitalier public.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59617

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1916